

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2018

ORGANISMES EXTÉRIEURS AU PARLEMENT - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Waserman

ARTICLE 10

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« national »

les mots :

« de l'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.